

Ville de Ottignies - Louvain-la-Neuve

URBANISME

ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Cette demande est introduite par la S.A. ION BEAM APPLICATIONS, représentée par Monsieur CANON, Chemin du Cyclotron, 3 à 1348 Louvain-la-Neuve.

Le terrain concerné est situé Chemin du Cyclotron, 3 à 1348 Louvain-la-Neuve, et cadastré 06 B 113 E4.

Le projet consiste en la régularisation d'un escalier de secours d'une chaufferie de classe II présente dans le bâtiment des bureaux et **s'écarte des prescriptions du plan de secteur.**

Le dossier peut être consulté au Service urbanisme – Espace du Cœur de Ville 2 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve **les lundis de 12 H 30 à 18 H 45 – du mardi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 15. Les samedis de 9 H à 11 H 30 uniquement sur rendez-vous pris au moins 24h à l'avance** soit par téléphone au 010/43.62.70 soit par mail sur urbanisme@olln.be. **Ce rendez-vous devra être confirmé par mail, par le service urbanisme :**

Du 29/04/2019 au 14/05/2019

Une REUNION DE PRESENTATION DU PROJET aura lieu le 06/05/2019 à 17h00 au 3^{ème} étage de l'administration communale – Espace du Cœur de Ville n° 2 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'architecte communale traitant la demande (010/43.62.70).

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 29/04/2019 au 14/05/2019 à l'attention du Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Ottignies-Louvain-la-Neuve – avenue des Combattants 35 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve.
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@olln.be

Pour être recevables les courriers devront comporter **lisiblement les noms, domicile et signature.**

Ainsi fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 19/04/2019.